

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 juillet à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, , Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Monsieur Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER, , Monsieur Alexandre CHABAUTY, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR,
Étaient excusés : Madame Caroline DHYEVRE,
Étaient absents : M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU,
Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation d'effectuer les travaux de voirie suite aux orages

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'à la suite des violents orages, l'accotement situé place de la Mairie coté droit sur 52 ml est à refaire.

Ces travaux ne sont pas inscrits au budget.

Cet investissement sera soumis au FCTVA.

Le financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante :

- Opération 237 : 29 640.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour engager les travaux.

Fait à ANTIGNY, le 25 juillet 2024

Le Maire,
Vincent LAUER

